



Modèle : Convention d'autoconsommation sans injection pour une installation de production d'électricité

ENEDIS (ex-ERDF)

Permet au particulier doté d'une installation photovoltaïque et utilisation l'électricité produite pour son usage personnel d'établir la convention d'autoconsommation sans injection (sans injection au réseau de l'énergie produite).

Accéder au
modèle de document [PDF - 606.9 KB] [↗](https://www.enedis.fr/sites/default/files/Enedis-FOR-RAC_43E.pdf)
(https://www.enedis.fr/sites/default/files/Enedis-FOR-RAC_43E.pdf)

Vérfifié le 22 juillet 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Obtenir de l'électricité à l'aide de panneaux solaires (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31487>)